

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la culture

Arrêté du **10 JAN. 2026**

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de chargé d'études documentaires principal du ministère de la culture organisé au titre de l'année 2025**

**La ministre de la culture,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps des chargés d'études documentaires des ministres chargés de la culture et de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de chargé d'études documentaires principal du ministère de la culture,

**Arrête :**

**Article 1er**

Monsieur Olivier DELANGLE, conservateur en chef des bibliothèques, service commun de la documentation, université Aix-Marseille, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de chargé d'études documentaires principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

Madame Agnès CHAUVIN, chargée d'études documentaires principale, chargée de mission, direction régionale des affaires culturelles Ile-de-France ;

Monsieur Christophe PICCINELLI-DASSAUD, chargé d'études documentaires hors classe, adjoint à la directrice, chargé de projets, musée du Louvre ;

Madame Maïa PIRAT, chargée d'études documentaires principale, responsable de fonds d'archives ancien, archives de la famille royale, archives nationales, site de Paris.

## **Article 2**

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Agnès CHAUVIN, chargée d'études documentaires principale, chargée de mission, direction régionale des affaires culturelles Ile-de-France.

## **Article 3**

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **09 JAN. 2026**

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie



Aude de MARTIN de VIVIES